

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3746

5 décembre 2014

SOMMAIRE

9900 Finance Lux Branch	179777	Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A.	179775
A.B.M. Immobilière S.A.	179765	Prologis UK CCCXIII S.à r.l.	179800
Afton Chemical EA Holdings S.à r.l.	179772	Rexam Pharma Development S.A.	179771
Basta Così Limpertsberg S.à r.l.	179768	Rinispas S.A.	179769
Bluehive Opportunities	179776	Rockford International S.A.	179769
Café Nouvelle Etoile S.à r.l.	179799	Rodolphe Mertens S.à r.l.	179769
Cameron LUX CAD Sàrl	179766	Roebuck Park S.à r.l.	179768
Colombo Holdings S.A.	179765	Securitec	179770
Couleurs Steinbach S.A.	179767	Semtex Holding S.A.	179808
European Wines S.à r.l.	179808	ServicePRO S.A.	179771
F&C Reit Asset Management S.à r.l.	179797	Seven Five Partners Lux S.à r.l.	179770
Fengate S.à r.l.	179762	Sharaf Holding Sàrl	179770
Générale Immobilière S.A.	179805	Société Luxembourgeoise Chanzy Par- doux S.à r.l.	179769
Herculean CC S.à r.l.	179762	Sud Viandes S.à r.l.	179764
Highinvest S.A.	179762	Summit Capital Holdings S.A. SPF	179764
House Impex S.A.	179768	Super-Max Luxembourg S.à r.l.	179771
Hyadinvest S.A.	179763	Super-Max Luxembourg S.à r.l.	179770
Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l.	179763	TCMF	179762
Immobilière Josy Welter S.à r.l.	179763	Thermo Fisher Scientific Luxembourg Sweden Holdings I S.à r.l.	179778
IP Network Services S.A.	179763	Tulip Flower S.à r.l.	179762
JFL IT Consulting S.à r.l.	179767	T-Vogue Sàrl	179774
ML Whitby Issuer	179807	TYI Holdings S.A.	179765
Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l.	179766	Valoria Gestion S.à r.l.	179766
N.G. Investissements	179764	Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	179765
North American Ventures Capital S.à r.l.	179764	WLM S.A.	179766
Ouestia Holdings S.A.	179778		
Patron Panareas S.à r.l.	179767		

Tulip Flower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174958/10.

(140200167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

TCMF, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 177.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174961/10.

(140200303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 157.507.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014178528/11.

(140205247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Highinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014178529/11.

(140204268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Fengate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FENGATE S.à r.l.
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014177574/12.

(140203823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178546/10.

(140205136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Immobilière Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 5.339.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE JOSY WELTER SARL

Référence de publication: 2014178548/10.

(140205232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

IP Network Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.095.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014178565/14.

(140204871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Hyadinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 novembre 2014 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPAR, représentée par Noël Didier et de la société JALYNE S.A., représentée par Jacques Bonnier, de leur mandat d'Administrateur B à compter de ce jour.

L'assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur B Monsieur Monsieur Gérard Becquer, né le 29/04/1956, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Monsieur Valery Beuken, né le 14/06/1977, avec adresse professionnelle au 5 me Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui termineront les mandats existants.

L'Assemblée prend acte de la démission de la société THE CLOVER, de son mandat de Commissaire aux Comptes à compter de ce jour.

L'assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux comptes la société Alter Domus Luxembourg S.à.r.l., société de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui terminera le mandat existant.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Référence de publication: 2014178544/20.

(140204941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 60.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178021/9.

(140203132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sud Viandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.510.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178020/10.

(140204145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

N.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.903.700,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 173.886.

EXTRAIT

Le gérant de catégorie A de la société, à savoir Madame Nathalie GASTALDO GODEAU, a désormais comme adresse:
- 10 Regent Park Terrace, Primrose Hill, NW1 7EE Londres, Royaume-Uni.

L'associé unique de la société, à savoir Madame Nathalie GASTALDO NIGRA, a désormais comme nom marital GASTALDO GODEAU et comme nouvelle adresse:

- 10 Regent Park Terrace, Primrose Hill, NW1 7EE Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Pour N.G. Investissements

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014179311/17.

(140205518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

North American Ventures Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.841.

Extrait de la décision de l'associé unique du 6 novembre 2014

Changement au conseil de gérance

Suite à la démission avec effet au 6 novembre 2014 de Monsieur Marcel Marbach de ses fonctions au conseil de gérance de la Société, l'Associé unique appelle

Monsieur Vincent Python, demeurant 32 Chemin Frank-Thomas, CH -1208 Genève
aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée à compter du 6 novembre 2014.

Transfert du siège social

Le siège social est transféré de son adresse actuelle à 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Le conseil de gérance

Référence de publication: 2014179314/18.

(140205731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 36.932.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014178170/12.

(140204923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Colombo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 65.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLOMBO HOLDINGS S.A.
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014178362/13.

(140205276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

TYI Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 163.951.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 novembre 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2014.

Madame Nicole Thommes née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014178057/14.

(140204008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.370.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.755.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2013 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 3 novembre 2014 sous la référence L140194427.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014178119/15.

(140204159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Valoria Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 161.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178938/10.

(140204783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.356.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Yves Cheret
Gérant

Référence de publication: 2014176316/13.

(140202310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

WLM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 32, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 112.223.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014178959/14.

(140204763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Cameron LUX CAD Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.359.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 octobre 2014

1. Madame Cécile JAGER a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 31 octobre 2014.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CAMERON LUX CAD SARL
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014178330/17.

(140204795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Couleurs Steinbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 155.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175212/10.

(140200535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Patron Panareas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.291.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174837/10.

(140200412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

JFL IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1749 Howald, 19, rue Rudy Herber.
R.C.S. Luxembourg B 166.806.

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

Monsieur Jean-Baptiste SAVARY, Consultant dans le domaine IT, né à Châtenay-Malabry (France), le 11 mars 1980, demeurant à L-1749 Howald 19, rue Rudi HERBER.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «JFL IT Consulting S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-2118 Luxembourg, 35, Allée Pierre de Mansfeld, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.806, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2012, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 765 du 22 mars 2012,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-1749 Howald, 19, rue Rudy Herber et de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Baptiste SAVARY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2014. Relation GRE/2014/4375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

Référence de publication: 2014176228/34.

(140201383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Roebuck Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 94.398.

—
Décisions de l'associé en date du 27 octobre 2014

1. La démission de Monsieur Nikolaos NIKOLAOU en sa qualité de gérant a été acceptée.
2. A été nommé gérant, Madame Christiana CHRISTODOULIDOU, demeurant à Agnooumenon No. 1, 4044 Ger-masogja, Limassol, Chypre.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2014179435/13.

(140205474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

House Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.141.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 24. Oktober 2014

Die Jahreshauptversammlung beschließt das Mandat des jetzigen Kommissars für die Dauer von vier Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2018 zu verlängern, und zwar:

- FN-SERVICES S.à r.l., mit Sitz in L - 9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 17. November 2014.

Für HOUSE IMPEX S.A.
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014177656/16.

(140203634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Basta Così Limpertsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 184.518.

—
Procès-Verbal de la Décision Collective tenue en date du 11 novembre 2014

Se sont réunis les associés de la SARL BASTA COSI LIMPERTSBERG en date du 11 novembre 2014 avec l'ordre du jour suivant:

Nomination d'un nouveau gérant technique.

Nomination d'un gérant administratif.

Changement du pouvoir de signature.

Suite à cette décision collective, la société a nommé en tant que gérant technique Monsieur Alexandre GODONOU-DOSSOU, commerçant, né le 3 janvier 1968 à Genève (Suisse), demeurant au 45, rue Alphonse Munchen à L-2172 Luxembourg pour une durée de 6 ans avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Paul MARZOUK à qui décharge a été donné.

La société a également nommé en tant que gérant administratif Monsieur Paul MARZOUK, directeur de société, né le 4 août 1945 à Tunis (Tunisie), demeurant au 61, rue Scheffer à F-75116 Paris pour une durée de 6 ans avec effet immédiat.

Suite à cette décision collective, la société est engagée dorénavant par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014174375/25.

(140200006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Rinisp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.628.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2014

- le siège social de la Société est transféré du 5, rue Alphonse Weicker L-2721 au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2014

Référence de publication: 2014179430/10.

(140205872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Rodolphe Mertens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 28, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 118.798.

—
Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2014

L'associé unique Mr Rodolphe Mertens, née le 02.06.1971, demeurant à L- 2711 Luxembourg, 46 rue Michel Wagner, décide de transférer le siège social au 28 rue de Hesperange, L- 1731 Luxembourg avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Rodolphe Mertens.

Référence de publication: 2014179419/11.

(140205536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Rockford International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.677.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Adomex Sàrl, vous informons en notre capacité de domiciliataire de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue en novembre 2010 entre les sociétés:

Adomex Sàrl (le domiciliataire), RCS B N° 121.385, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg

et

Rockford International SA (la société domiciliée), RCS B n° 140.677, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg

Cette dénonciation est valable avec effet au 12 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179433/16.

(140205233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 73.871.

—
Extrait des décisions collectives prises par les associées en date du 22 août 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août, les associées de la société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE CHANZY PARDOUX SARL, susvisée, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées acceptent:

- la démission du gérant administratif, Monsieur Denis ELBEL, né le 26/06/1952 à Strasbourg (France), et demeurant à F-67730 Pfettisheim, 11, rue des Bleuets, avec effet au 30 juin 2014.

Soleuvre, le 22 août 2014.

Pour extrait conforme

Les Associées

Référence de publication: 2014179470/17.

(140205910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Securitec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 19, RUE Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 154.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179461/9.

(140205624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.969.

Je vous informe, par la présente, ma démission en tant que gérant de catégorie C du conseil de gérance de Super-Max Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2014.

Christiaan F. van Arkel.

Référence de publication: 2014179452/11.

(140205302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Sharaf Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.825.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

Sharaf Holding S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2014179445/14.

(140205523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Seven Five Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 44.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.712.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 20 Octobre 2014

Au 20 Octobre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 20 Octobre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Julie K.Braun (gérant)
- Emilie Morel (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

Seven Five Partners (offshore) LLC

Référence de publication: 2014179444/20.

(140205962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ServicePRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.782.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014179443/13.

(140206018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 17 novembre 2014

Acceptation de la démission de Monsieur Marc HAEMEL en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Marc HAEMEL démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016.

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Credit Agricole Luxembourg Conseil
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014179428/16.

(140206001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.969.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliaire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue ayant effet au 2 août 2010 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.
Luxembourg R.C.S. B 15302
Siège social:
46A Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
(le "domiciliaire")

et

Super-Max Luxembourg S.à r.l.
Luxembourg R.C.S. B 154969
Siège social:
46A, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

TMF Luxembourg S.A., comme domiciliaire de Super-Max Luxembourg S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 19 novembre 2014.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179454/25.

(140205857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Afton Chemical EA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.217.

In the year two thousand and fourteen, on thirty-one October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Afton Chemical Corporation, a corporation governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporations of the Department of State under number 0732620, having its registered office at 500 Spring Street Richmond, Virginia 23219, United States of America (the "Sole Member"),

here represented by Me Fouzia Benyahia, avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 29 October 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Afton Chemical EA Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189217, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 6 October 2014 under number 2751.

The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requests the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) so as to increase it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) up to forty thousand US dollars (USD 40,000) through the issue of twenty thousand (20,000) new shares, each having a nominal value of one US dollar (USD 1.-), by way of a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) so as to increase it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) up to forty thousand US dollars (USD 40,000) through the issue of twenty thousand (20,000) new shares, each having a nominal value of one US dollar (USD 1.-).

The twenty thousand (20,000) new shares issued have been entirely subscribed by the Sole Member for the amount of one hundred twelve million eighty-one thousand U.S. Dollar (USD 112,081,000).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in kind having an aggregate value of one hundred twelve million eighty-one thousand U.S. Dollar (USD 112,081,000) and consisting of five hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-nine (523,949) ordinary shares representing the entire share capital of Afton Chemical Asia Pte Ltd, a Singapore incorporated private limited company.

Proof of the existence and the aggregate value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary by certificate of valuation issued by the managers of the Company on 29 October 2014.

The contribution in the amount of one hundred twelve million eighty-one thousand U.S. Dollar (USD 112,081,000) consists of twenty-thousand US dollars (USD 20,000) to be allocated to the share capital and one hundred twelve million sixty-one thousand U.S. Dollar (USD 112,061,000) to be allocated to the share premium.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Member decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at forty-thousand US dollars (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Afton Chemical Corporation, une société (corporation) gouvernée par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division des Sociétés du Département d'Etat (Division of Corporation of the Department of State) sous le numéro 0732620, ayant son siège social à 500 Spring Street Richmond, Virginie 23219, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Fouzia Benyahia, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 octobre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Afton Chemical EA Holdings S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189217, constituée selon un acte du notaire soussigné en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 octobre 2014 sous le numéro 2751.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société requiert le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à quarante mille dollars américains (USD 40.000), par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à quarante mille dollars américains (USD 40.000), par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique pour le montant de cent douze million quatre-vingt-et-un mille dollars américains (USD 112.081.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en nature d'une valeur totale de cent douze million quatre-vingt-et-un mille dollars américains (USD 112.081.000) consistant en cinq cent vingt-trois mille neuf cent quarante-neuf (523.949) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'Afton Chemical Asia Pte Ltd, une société à responsabilité limitée de droit singapourien.

La preuve de l'existence et la valeur totale de l'apport susmentionné a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par les gérants de la Société en date du 29 octobre 2014.

L'apport global d'un montant de cent douze million quatre-vingt-et-un mille dollars américains (USD 112.081.000) consiste en un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) qui est alloué au capital social et un montant de cent douze million soixante-et-un mille dollars américains (USD 112.061.000) qui est alloué à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille dollars américains (USD 40.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Benyahia, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2014. REM/2014/2396. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177304/129.

(140203639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

T-Vogue Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195-197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 191.658.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Teresa Isabel CARVALHO SANCHES, indépendante, née à Cascais (Portugal) le 28 avril 1978, demeurant à L-3314 Bergem, 10, Cité Raedelsbesch.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de T-VOGUE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de textiles, d'accessoires, d'objets de décoration et de meubles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

179775

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Teresa Isabel CARVALHO SANCHES, indépendante, née à Cascais (Portugal) le 28 avril 1978, demeurant à L-3314 Bergem, 10, Cité Raedelsbesch.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4437 Soleuvre, 195-197, rue de Differdange.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Teresa Isabel CARVALHO SANCHES, indépendante, née à Cascais (Portugal) le 28 avril 1978, demeurant à L-3314 Bergem, 10, Cité Raedelsbesch.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carvalho Sanches et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2014. Relation LAC/2014/51287. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014174948/65.

(140199932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014177891/14.

(140203568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Bluehive Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.116.

In the year two thousand and fourteen, the thirty-first of October.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Bluehive Opportunities (the "Company"), a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) subject to the provisions of the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered at the Luxembourg Trade and Companies' Registrar under number B 187116, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on May 14, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1345 of May 26, 2014.

The meeting begins with Mrs. Kathrin Bergmann, employee with professional address at 6, rue Lou Hemmer, L-17448 Senningerberg, being in the Chair.

The Chairperson appoints as secretary of the meeting Mrs. Marilyn Sellier, employee, with professional address at 6, rue Lou Hemmer, L-17448 Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Krawczyk, employee, with professional address at 6, rue Lou Hemmer, L-17448 Senningerberg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to transfer the registered office of the Company from its current location to 6, rue Lou Hemmer at L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect from 20th October 2014.

2. Decision to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to the registered office, to read as follows, subject to CSSF approval:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven, or if and to the extent authorised under Luxembourg law, within the Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). (...)"

II. An extraordinary general meeting of shareholders of the Company was held before the undersigned notary on October 13th 2014 at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg with the same agenda as set out above.

The quorum required by article 23 of the articles of incorporation of the Company and article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached in order to validly deliberate on the agenda.

The present Meeting has therefore been called pursuant to the sending of convening notices by registered mail to each registered shareholder on 23 October 2014.

III. The names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

IV. Pursuant to the attendance list, one shareholder, holding together 26,500 shares, representing 79.95% of the share capital, is present or represented.

V. The Meeting may validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement and the resolution on each item of the agenda may validly be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

VI. The Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After having duly deliberated on all the items of the agenda, the Meeting took the following resolutions:

179777

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current location to 6, rue Lou Hemmer at L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect from 20th October 2014.

Votes in favour: 26,500

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 0

The resolution is consequently adopted.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to the registered office, to read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven, or if and to the extent authorised under Luxembourg law, within the Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political, economical or social developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.”

Votes in favour: 26,500

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 0

The resolution is consequently adopted.

There being no further business before the Meeting, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, first names and professional addresses, the said persons signed together with the notary, the present deed.

Signé: K. Bergmann, M. Sellier, V. Krawczyk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51237. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174363/94.

(140199660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

9900 Finance Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.212.

Les comptes annuels de la société mère 8097437 Canada Inc: 28 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale

Le Gérant

Référence de publication: 2014178975/12.

(140204741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Thermo Fisher Scientific Luxembourg Sweden Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.100,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.807.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 8 octobre 2014, que l'associé unique de la Société, Monsieur Pierre Metzler, a cédé l'intégralité des parts sociales de la Société, soit 16.100 parts sociales à la société Thermo Fisher Scientific Life Investments C.V., une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à 1 Takkebijsters, 4817 BL Breda, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés néerlandais sous le numéro 59409789.

Suite au transfert des parts sociales, dont la date effective est fixée au 26 septembre 2014, Thermo Fisher Scientific Life Investments C.V. détient 16.100 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183859/16.

(140206853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Ouestia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.954.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Ouestia Property Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number LP 16060, having its registered office at 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, United Kingdom, acting through its general partner Ouestia Property (GP) Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 9073565, having its registered office 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, United Kingdom (the "Sole Member"),

here represented by Mr Michael JONAS, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 October 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Ouestia Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 187954, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 June 2014, published on 19 August 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2761 (the "Company"). The articles of association have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty Pound Sterling (GBP 242,857,040) from its current amount of twenty-seven thousand Pound Sterling (GBP 27,000) to two hundred forty-two million eight hundred eighty-four thousand forty Pound Sterling (GBP 242,884,040).

2. Issuance of two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty (242,857,040) new shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and subscription thereof by a cash contribution.

3. Full restatement of the articles of association of the Company.

4. Acknowledgement of the resignation of John Osborn as class A director of the Company.

5. Allocation of the amount currently in the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty Pound Sterling (GBP 242,857,040) from its current amount of twenty-seven thousand Pound Sterling (GBP 27,000) to two hundred forty-two million eight hundred eighty-four thousand forty Pound Sterling (GBP 242,884,040).

Second resolution:

The Sole Member resolves to issue two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty (242,857,040) new shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Subscription and payment

Said two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty (242,857,040) new shares are entirely subscribed by the Sole Member, aforementioned, for a total amount of two hundred sixty-seven million one hundred forty-two thousand seven hundred forty-five Pound Sterling and two pence (GBP 267,142,745.02), out of which:

- two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty Pound Sterling (GBP 242,857,040) are allocated to the share capital of the Company; and
- twenty-four million two hundred eighty-five thousand seven hundred five Pound Sterling and two pence (GBP 24,285,705.02) are allocated to the share premium of the Company.

Said new shares have been fully paid up in cash by the aforementioned subscriber: Ouestia Property Limited Partnership, aforementioned, so that the total amount of two hundred sixty-seven million one hundred forty-two thousand seven hundred forty-five Pound Sterling and two pence (GBP 267,142,745.02) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

The Sole Member resolves to accept such subscription and payment and to allot the two hundred forty-two million eight hundred fifty-seven thousand forty (242,857,040) new shares as fully paid up shares to the aforementioned subscriber.

Third resolution:

The Sole Member resolves to fully restate the articles of association, without modification of the corporate purpose, which shall now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name “Ouestia Holdings S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of financial participations in Luxembourg companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 Save as otherwise set out in these articles of association and agreed by the Shareholder(s) and/or Related Shareholders from time-to-time, the Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 Save as otherwise set out in articles of association and agreed by the Shareholder(s) and/or Related Shareholders from time-to-time, the Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Ordinary shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at two hundred forty-two million eight hundred eighty-four thousand forty Pound Sterling (GBP 242,884,040), represented by two hundred forty-two million eight hundred eighty-four thousand forty (242,884,040) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 On top of the share capital, there is an authorised capital which is fixed at five hundred million Pound Sterling (GBP 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each. During a period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue ordinary shares, to grant options to subscribe for ordinary shares and to issue any other instruments convertible into ordinary shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the ordinary shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.3 Save as otherwise set out in these articles of association and agreed by the Shareholder(s) and/or Related Shareholders from time-to-time, the Company's share capital and authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Any new ordinary shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such ordinary shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of ordinary shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may redeem its own ordinary shares in the manner required for an amendment of these articles of association pursuant to article 12 and subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Ordinary shares.

6.1 The Company's share capital is divided into ordinary shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The ordinary shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of ordinary shares - Transfer of ordinary shares.

7.1 A register of ordinary shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of ordinary shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per ordinary share. In case an ordinary share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that ordinary share until such representative has been appointed.

7.3 The ordinary shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law but subject at all times to these articles of association and any other agreements reached by the Shareholder(s) and/or Related Shareholders from time-to-time.

7.4 Any transfer of ordinary shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of ordinary shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or, upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company’s share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the ordinary shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Wednesday of June at 11 o’clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place in Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Any shareholder who is a feeder structure for one or more Related Shareholders Groups may appoint a different proxy for each Related Shareholders Group. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company’s registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

10.8 For the purposes of these articles of association, one or several direct or indirect shareholders may elect to declare themselves in whatever form as related shareholders and to be treated and registered as such in the Company’s shareholders’ register (each a “Related Shareholder” and together a “Related Shareholders Group”), which shall then be treated as a Related Shareholders Group for purposes of these articles of association, it being understood that any

shareholder who is a feeder structure for one or several indirect shareholders and Related Shareholders Groups may register more than one Related Shareholders Group in the Company's shareholders' register.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share shall entitle the holder to one (1) vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law and these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall require a quorum of all the shareholders in each Related Shareholders Group and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast by those shareholders present or represented at such general meeting regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 These articles of association may be amended by a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast at the general meeting at which a quorum of all the shareholders in each Related Shareholders Group are present or represented, and where all shareholders representing any Related Shareholders Group shall have a right of veto.

12.2 Resolutions of the shareholders of the Company covering the following matters shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association pursuant to article 12.1:

- (a) any recapitalisation of the Company, including further equity injections or effecting any share buyback or capital reduction;
- (b) changing the accounting reference date of the Company;
- (c) any voluntary liquidation or winding-up of the Company;
- (d) appointment or removal of the auditor(s) of the Company; and
- (e) approval of the statutory accounts of the Company.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent at a general meeting of the shareholders.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least four (4) directors.

16.2 There shall be at least two (2) classes of directors, namely class A directors and class B directors. The general meeting of shareholders may also designate a third class of directors, namely the class C directors. Any reference in these articles of association to director(s) without any further specification shall designate the class A directors, class B directors and class C directors indistinctively.

16.3 Irrespective of the appointment or designation of class A director(s), class B director(s) and/or class C director(s), the board of directors shall keep and update a list detailing which directors have been proposed for appointment by a certain Related Shareholder or Related Shareholders Group for the purposes of article 21 of these articles of association.

16.4 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law and by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office. For the avoidance of doubt, the directors shall not be entitled to any remuneration, fees or benefits from the Company.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by a simple majority vote of the ordinary shares present or represented in a general meeting.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the ordinary shares present or represented.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

18.6 Any director or observer who has been appointed by the general meeting of shareholders shall be indemnified by the Company for any loss or liability which has been or may be incurred by a director (or observer) in connection with that director's (or observer's) duties or powers in relation to the Company to the extent that such director has acted in good faith and in accordance with the Law and these articles of association. Furthermore, the directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the Company, for the benefit of any director (and any observer) in respect of any such loss.

Art. 19. Vacancy in the office of a director. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the class B director. Meetings of the board of directors shall be held by conference call initiated out of the Grand Duchy of Luxembourg. Subject to the notice requirements below, meetings of the board shall be held as agreed by the board of directors.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors at least seven (7) calendar days in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman who shall be a class A director (and shall alternate between the class A directors on an annual basis). Any class B director present at the meetings of the board of directors shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another class A director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 A class A or class C director may appoint another director to act as his/her proxy at any meeting of the board of directors. Any proxy appointed by a class A director must be resident in the United Kingdom for tax purposes and any proxy appointed by a class C director must not be tax resident in either the United Kingdom or Luxembourg. For the avoidance of doubt and subject to the restrictions in this article 21.3, a director may represent one or more directors of the same class.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors being class A directors and at least one (1) class B director are present or represented at a meeting of the board of directors. In case a class C director has been appointed, the board of directors can deliberate or act validly only if at least three (3) class A directors, at least one (1) class B director and at least one (1) class C director are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum of directors is not present at all times during a meeting of the board of directors, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place as determined by the directors present (provided

that not less than forty-eight (48) hours of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend such reconvened meeting).

21.6 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, the following decisions with respect to the Company (or as a result of a referral by a direct or indirect subsidiary undertaking of the Company) shall only be taken at a quorate Board meeting by a positive majority vote. Such decisions may be and shall be taken within fourteen (14) calendar days of the Company receiving notification of such request:

(a) appointment of a new asset manager, renewal or termination of any agreement between the Company or, as the case may be, between the Company's direct or indirect subsidiaries and any asset manager;

(b) signing of any new lease (including the renewal of an existing lease) (other than as a result of the application of any applicable legislation) or early termination or amendment of any existing lease by the Company or by any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company where the rental income is in excess of one million Pound Sterling (GBP 1,000,000) per annum;

(c) appointment or removal of any valuer, solicitors or service provider of the Company or of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company with annual fees in excess of one hundred and seventy five thousand Pounds Sterling (GBP 175,000) provided that if the Board does not reach an agreement on the valuers to be appointed, each Related Shareholder shall instead appoint its own valuers;

(d) entry into any long-term or onerous contract which cannot be terminated by the Company or any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company on less than 12 months' notice or requiring the Company or any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company to pay more than fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000), save for any long-term or onerous contract under which any monies due by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries can be recovered from tenants as part of the service charge relating to any property indirectly owned by the Company;

(e) commencing or settling any litigation (other than against any asset manager or administrator in relation to any asset management agreement or any administration agreement with the Company), where the value of the claim (or related claims) is less than three hundred thousand Pounds Sterling (GBP 300,000) but above fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000);

(f) approval of the business plan in respect of the Company and the Company's direct or indirect subsidiary undertaking and annual updates thereto; and

(g) any change to the business plan in respect of the Company and the Company's direct or indirect subsidiaries and, in particular, incurring any capital expenditure not included in the approved business plan in excess of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) and incurring any necessary but unbudgeted expenses which cannot be borne out of the contingency budget set out in a business plan relating to any property indirectly owned by the Company prepared from time to time by any asset manager under an asset management agreement with the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, which is limited to one (1) per cent of the rental income from any property indirectly owned by the Company, or out of the Company's and its direct or indirect subsidiaries' reserves.

21.7 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, the following decisions with respect to the Company (or as a result of a referral by a direct or indirect subsidiary undertaking of the Company) shall be notified to the shareholders representing each Related Shareholders Group. Following notification by the Company, any shareholder representing a Related Shareholder Group may communicate a veto decision to the Board within fourteen (14) calendar days of such Related Shareholders Group receiving notification of such request. It being understood that if no shareholder representing a Related Shareholders Group has notified the board of directors of their veto during such period, the board of directors may implement its decision with respect to the Company:

(a) transfer (and related decisions) or any encumbrance of shares/interests in, and addition of new shareholders/limited partners to, the Company and any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company or removal of the general partner of any limited partnership in which the Company holds an indirect interest therein.

(b) incurring any financial indebtedness (in excess of thirty million Pounds Sterling (GBP 30,000,000)) by the Company and any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company other than loans from shareholders or partners thereof in accordance with the terms of the relevant agreements;

(c) Granting of loans to any limited partners of a limited partnership in which the Company holds an indirect interest;

(d) the disposal or any encumbrance of any property or other asset directly or indirectly owned by the Company or by any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company;

(e) completion, amendment (including waivers or deviations of the agreed terms) or termination (and all decisions related to such completion, amendment or termination) of any: (i) sale and purchase agreement and any other agreement in relation to any property indirectly owned (or intended to be indirectly owned) by the Company; or (ii) governing document in respect of a direct or indirect subsidiary undertaking of the Company, and in either case that can reasonably be expected to have a material adverse effect on a Related Shareholders Group;

(f) any matter relating to a default or dispute in connection with any: (i) sale and purchase agreement and any other agreement in relation to any property indirectly owned (or intended to be indirectly owned) by the Company; or (ii) governing document in respect of a direct or indirect subsidiary undertaking of the Company, and in either case that can reasonably be expected to have a material adverse effect on a Related Shareholders Group;

(g) any announcements to be made pursuant to the constitutional documents of a limited partnership in which the Company holds an indirect interest and/or its general partner;

(h) any matter concerning the tax treatment of any property indirectly owned by the Company and the tax treatment and/or tax residency of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries;

(i) changing the accounting policies of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries;

(j) commencing or settling any litigation by the Company and/or its direct or indirect subsidiaries (other than against any asset manager or administrator in relation to any asset management agreement or any administration agreement with the Company) where the value of the claim (or related claims) exceeds three hundred thousand Pound Sterling (GBP 300,000);

(k) any recapitalisation (including the amendment of the rights of the capital) of the Company's direct or indirect subsidiaries, including further equity or debt injections or effecting any share buyback or capital withdrawal or reduction;

(l) changing the accounting reference date or any other dates relevant to accounting or reporting in respect of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company;

(m) any termination, voluntary liquidation or winding-up of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company;

(n) any amendments to the articles of association of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company;

(o) appointment or removal of the auditors of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company;

(p) approval of the statutory accounts of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company;

(q) approval of an increase in the fees payable to the asset manager or administrator appointed by the Company (save for any increases equal to or below the then current market rate);

(r) appointment or removal of any valuer, solicitors or service provider of the Company or of any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company with annual fees in excess of two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000) provided that if the Board does not reach an agreement on the valuers to be appointed, each Related Shareholder shall instead appoint its own valuers;

(s) entry into any long-term or onerous contract which cannot be terminated by the Company or any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company on less than 12 months' notice or requiring the Company or any direct or indirect subsidiary undertaking of the Company to pay more than one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000), save for: (i) any property or asset management agreements entered into in connection property indirectly owned (or intended to be indirectly owned) by the Company; (ii) any long-term or onerous contract under which any monies due by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries can be recovered from tenants as part of the service charge relating to any property indirectly owned by the Company; and

(t) incurring any capital expenditure not included in the approved business plan in excess of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) in aggregate per calendar year and incurring any necessary but unbudgeted expenses which cannot be borne out of the contingency budget set out in a business plan relating to any property indirectly owned by the Company prepared from time to time by any asset manager under an asset management agreement with the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, which is limited to one (1) per cent of the rental income from any property indirectly owned by the Company, or out of the Company's and its direct or indirect subsidiaries' reserves.

21.8 Save as otherwise provided for in these articles of association, all other decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at a validly quorate meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

21.9 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.11 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.12 Any Related Shareholder(s) as agreed between the Shareholders and/or Related Shareholders from time-to-time may appoint one or several observer(s) who shall be entitled to attend and observe each board meeting of the Company. These observers shall receive reasonable advance notice of each meeting of the board of directors (being not less than the notice provided to the directors for such meeting in accordance with article 20), and receive copies of all papers in advance of such meeting of the board of directors.

21.13 For purposes of article 21.12, no observer shall have any right to vote at any meeting of the board of directors. The presence of any observers (or any of them) shall not be required in determining whether or not a quorum is present at any meeting of the board of directors. Moreover, any accidental failure to notify the observers (or any of them) of a

meeting of the board of directors or to supply them with copies of papers shall not invalidate any business properly undertaken at a duly quorate meeting of the board of directors.

21.14 As long as one or several observers have been appointed by the board of directors, no business may be conducted nor any resolution be approved by the board of directors if one observer would, acting reasonably, ask the directors of the Company to submit any of the matters referred to in article 21.6 and in article 21.7 for prior consideration to the shareholders representing each Related Shareholders Group, and any shareholder representing any Related Shareholders Group may, during a period of fourteen (14) calendar days from receipt of such notification, notify its veto on such decision to the board of directors, it being understood that if no shareholder representing a Related Shareholders Group has notified the board of directors of their veto during such period, the board of directors may implement its decision in this respect.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors present, which shall include the signature of the class B director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors present, which shall include the signature of the class B director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signatures of two (2) class A directors and one (1) class B director, or (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of ordinary shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of ordinary shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Fourth resolution:

The Sole Member resolves to acknowledge the resignation of Mr. John Osborn as class A director of the Company with immediate effect.

Fifth resolution:

The Sole Member resolves to allocate the amount of twenty-four million two hundred eighty-five thousand seven hundred five Pound Sterling and two pence (GBP 24,285,705.02) currently in the share premium account of the Company to the Company's legal reserve.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Ouestia Property Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 16060, ayant son siège social au 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, Angleterre, agissant par son general partner Ouestia Property (GP) Limited, une company limited by shares constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Companies House sous le numéro 9073565, ayant son siège social au 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, Angleterre (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Maître Michael JONAS, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Ouestia Holdings S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 187954, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 2014, publié le 19 août 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2761 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a reconnu avoir été pleinement informé des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante Livres Sterling (GBP 242.857.040) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 27.000) à deux cent quarante-deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quarante Livres Sterling (GBP 242.884.040).

2. Emission de deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante (242.857.040) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune, et souscription desdites parts sociales par un apport en numéraire;

3. Refonte complète des statuts de la Société;

4. Reconnaissance de la démission de M. John Obsborn de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société;

5. Allocation du montant actuellement dans le compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société;

6. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante Livres Sterling (GBP 242.857.040) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 27.000) à deux cent quarante-deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quarante Livres Sterling (GBP 242.884.040).

Deuxième résolution:

L'Associée Unique décide d'émettre deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante (242.857.040) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

Souscription et paiement

Lesdites deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante (242.857.040) nouvelles parts sociales de la Société sont entièrement souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, pour un montant total de deux cent soixante-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quarante-cinq Livres Sterling et deux pence (GBP 267.142.745,02), dont:

- deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante Livres Sterling (GBP 242.857.040) sont affectés au capital social de la Société;

- vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinq Livres Sterling et deux pence (GBP 24.285.705,02) sont affectés à la prime d'émission de la Société.

Lesdites nouvelles parts sociales ont été entièrement libérée en numéraire par le souscripteur susmentionné: Ouestia Property Limited Partnership, susmentionnée, de sorte que le montant total de deux cent soixante-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quarante-cinq Livres Sterling et deux pence (GBP 267.142.745,02) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et paiement et d'allouer les deux cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille quarante (242.857.040) nouvelles parts sociales comme parts sociales entièrement libérées au souscripteur susmentionné.

Troisième résolution:

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination «Ouestia Holdings S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations financières, dans des sociétés luxembourgeoises et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf disposition contraire des présents statuts et approbation par le(s) Actionnaire(s) et/ou le(s) Actionnaire(s) Apparenté(s) de temps à autre, la Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Sauf disposition contraire des présents statuts et approbation par le(s) Actionnaire(s) et/ou le(s) Actionnaire(s) Apparenté(s) de temps à autre, la Société pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions ordinaires

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quarante Livres Sterling (GBP 242.884.040), représenté par deux cent quarante-deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quarante (242.884.040) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social est plafonné par un capital autorisé, lequel est fixé à cinq cent millions de Livres Sterling (EUR 500.000.000), représenté par cinq cent millions d'actions ordinaires (500.000.000) d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions ordinaires dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

5.3 Sauf disposition contraire des présents statuts et approbation par le(s) Actionnaire(s) et/ou le(s) Actionnaire(s) Apparenté(s) de temps à autre, le capital social de la Société et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.4 Toutes nouvelles actions ordinaires à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions ordinaires sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.5 La Société peut racheter ses propres actions ordinaires, suivant la procédure requise pour une modification des présents statuts conformément à l'article 12 et dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions ordinaires.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ordinaires ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions ordinaires de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions ordinaires - Transfert des actions ordinaires.

7.1 Un registre des actions ordinaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions ordinaires est établie par enregistrement dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action ordinaire. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action ordinaire, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions ordinaires sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi, mais sous réserve du respect, à tout moment, de ces statuts et de tous les autres accords conclus de temps à autre par l'(es) Actionnaire(s) et/ou l'(es) Actionnaire(s) Apparenté(s).

7.4 Tout transfert d'actions ordinaires deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actions ordinaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Décisions des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions ordinaires émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir au Luxembourg à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Tout actionnaire qui est un fonds nourricier d'un ou de plusieurs Groupes d'Actionnaires Apparentés peut désigner un

mandataire différent pour chaque Groupe d'Actionnaires Apparentés. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

10.8 Pour les besoins de ces statuts, un ou plusieurs actionnaires directs ou indirects peuvent choisir de se déclarer eux-mêmes sous quelque forme que ce soit en tant que actionnaires apparentés pour être traités et inscrits comme tels dans le registre des actionnaires de la Société (chacun un «Actionnaire Apparenté» et ensemble un «Groupe d'Actionnaires Apparentés») qui sera alors, pour les besoins de ces statuts, être traités comme un Groupe d'Actionnaires Apparentés, étant entendu que chaque actionnaire sous forme d'un fonds nourricier pour un ou plusieurs actionnaires indirects et Groupes d'Actionnaires Apparentés peut enregistrer plus qu'un Groupe d'Actionnaires Apparentés dans le registre des actionnaires de la Société.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à son titulaire d'une (1) voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées requièrent une condition de quorum de tous les actionnaires dans chaque Groupe d'Actionnaires Apparentés et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées par ces actionnaires présents ou représentés lors d'une telle assemblée, quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix des actionnaires valablement exprimées lors de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle un quorum de tous les actionnaires d'un Groupe d'Actionnaires Apparentés sont présents ou représentés et où tous les actionnaires représentant un Groupe d'Actionnaires Apparentés ont un droit de veto.

12.2 Les décisions des actionnaires de la Société portant sur les questions suivantes sont adoptées suivant les conditions requises pour une modification des présents statuts conformément à l'article 12.1:

- (a) toute recapitalisation de la Société, y compris de nouvelles injections de capitaux propres ou l'exécution de tout rachat d'actions ou réduction de capital;
- (b) modifier les dates de commencement et de clôture de l'exercice social de la Société;
- (c) toute liquidation volontaire ou dissolution de la Société;
- (d) la nomination ou la révocation des commissaires au compte de la Société; et
- (e) approbation des comptes statutaires de la Société.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut ajourner de quatre (4) semaines une assemblée générale d'actionnaires. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse

où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre (4) administrateurs.

16.2 Seront créés au moins deux (2) catégories d'administrateurs, notamment les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B. L'assemblée générale des actionnaires pourra également désigner une troisième catégorie d'administrateurs, notamment les administrateurs de catégorie C. Toute référence au(x) administrateur(s) utilisée sans précision supplémentaire dans les présents statuts désignera indistinctement les administrateurs de catégorie A, les administrateurs de catégorie B et les administrateurs de catégorie C.

16.3 Indépendamment de la nomination ou de la désignation d'administrateur(s) de catégorie A, des administrateurs de catégorie B et/ou des administrateurs de catégorie C, le conseil d'administration doit tenir et mettre à jour une liste détaillant lesquels des administrateurs ont été proposés pour nomination par un certain Actionnaire Apparenté ou Groupe d'Actionnaires Apparentés aux fins l'article 21 des présents statuts.

16.4 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts, à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine la durée de leur mandat. Pour éviter tout doute, les administrateurs n'ont pas droit à une rémunération, honoraires ou avantages de la part de la Société.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des actions ordinaires présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions ordinaires présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement s'il nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

18.6 Tout administrateur ou observateur qui a été nommé par l'assemblée générale des actionnaires sera indemnisé par la Société pour toute perte ou engagement de sa responsabilité, qui a été ou peut être encouru par un administrateur (ou observateur) dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la Société et sous condition que cet administrateur (ou observateur) a agi de bonne foi et conformément à la Loi et aux présents statuts. En outre, les administrateurs peuvent décider de souscrire et de garder pour le compte de tout administrateur (ou observateur) et aux frais de la Société, une assurance à l'égard d'une telle perte.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande de l'administrateur de catégorie B. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues par conférence téléphonique initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg. Sous réserve des exigences des délais de convocation ci-dessous, les réunions du conseil d'administration se tiennent comme convenu par le conseil d'administration.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs sept (7) jours calendriers au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui est un administrateur de catégorie A (et doit alterner annuellement entre les administrateurs de catégorie A). Tout administrateur de catégorie B présent aux réunions du conseil d'administration est chargé de la tenue du procès-verbal des réunions du conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur de catégorie A en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Un administrateur de catégorie A ou de catégorie C peut désigner un autre administrateur pour agir comme son mandataire à toute réunion du conseil d'administration. Tout mandataire désigné par un administrateur de catégorie A doit être, pour des raisons fiscales, un résident au Royaume-Uni et tout mandataire désigné par un directeur de classe C ne doit pas être résident fiscal au Royaume-Uni ou au Luxembourg. Pour éviter tout doute et conformément aux restrictions de cet article 21.3, un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs de la même catégorie.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs, étant administrateurs de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B est présente ou représentée. Dans l'hypothèse où un administrateur de catégorie C a été nommé, le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins trois (3) administrateurs de catégorie A, au moins un (1) administrateur de catégorie B et au moins un (1) administrateur de catégorie C sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Si lors d'une réunion du conseil d'administration un quorum des administrateurs n'est pas tout le temps présent, la réunion sera ajournée et reconvoquée à tel moment et endroit déterminés par les administrateurs présents (à condition qu'au moins quarante-huit heures (48) avant ce moment, l'heure, la date et le lieu de la reprise de la reconvoque soient notifiés à chaque personne autorisée à participer à cette réunion.

21.6 Nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, les décisions suivantes relatives à la Société ou par renvoi d'une filiale directe ou indirecte de la Société ne pourront être prises que par la réunion du conseil d'administration réunissant le quorum par un vote positif. Ces décisions peuvent et sont prises endéans quatorze (14) jours calendaires à compter de la notification de la demande à la Société:

(a) nomination d'un nouveau gestionnaire d'actifs, renouvellement ou résiliation de toute convention entre la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et d'un gestionnaire d'actifs.

(b) signature d'un nouveau bail (y compris le renouvellement d'un bail existant) (autre que par suite d'application de toute législation applicable) ou résiliation anticipée ou modification d'un bail existant par la Société ou par une filiale directe ou indirecte de la Société où le revenu locatif annuel est supérieur à un million Livres Sterling (GBP 1.000.000).

(c) nomination ou révocation d'un évaluateur, avocat ou prestataire de services de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société dont les frais annuels excèdent cent soixante-quinze mille Livres Sterling (GBP 175.000), dans la mesure si le conseil d'administration ne réussit pas à trouver un accord sur la nomination d'un expert, chaque Actionnaire Apparenté peut désigner son expert à lui.

(d) la conclusion d'un contrat de longue durée ou à titre onéreux qui ne peut pas être résilié par la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société avec un préavis de moins de 12 mois, ou en application duquel, la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société serait obligée de payer plus de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000), à l'exception d'un contrat de longue durée ou à titre onéreux en vertu duquel toute somme d'argent due par la Société ou par une des filiales directes ou indirectes de la Société peut être récupérée auprès des locataires dans le cadre du service presté en relation avec une propriété que la Société détient indirectement;

(e) initier ou transiger un litige (autre que contre un gestionnaire d'actifs ou gérant en vertu d'un quelconque contrat de gestion d'actifs ou contrat de gestion conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes), pour lequel

le montant de la revendication (ou des revendications connexes) est en deçà de trois cents mille Livres Sterling (GBP 300.000), mais excédant cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000);

(f) approuver le plan d'affaires et le plan d'actifs de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et ses mises à jours annuels;

(g) toute modification du plan d'affaires de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et, en particulier, entraînant une dépense en capital non incluse dans le plan d'affaires tel qu'approuvé, excédant cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) et causant des dépenses nécessaires, mais non budgétées, lesquelles ne peuvent être supportées par le budget de réserve fixé dans un plan d'affaires en relation avec toute propriété indirectement détenue par la Société et préparé de temps à autre par un gestionnaire d'actifs sous un contrat de gestion d'actifs conclu avec la Société ou avec une de ses filiales directes ou indirectes, qui est limité à un (1) pour cent des revenus locatifs de toute propriété indirectement détenue par la Société, ou par les réserves de la Société et de ses filiales directes ou indirectes.

21.7 Nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, les décisions suivantes par rapport à la Société (ou une décision qui a été renvoyée pour considération aux administrateurs de la Société par les filiales directes ou indirectes de la Société) doivent être notifiées aux actionnaires représentant chaque Groupe d'Actionnaires Apparentés. Suivant la notification par la Société, tout actionnaire représentant un groupe d'Actionnaires Apparentés peut, pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à partir de la réception d'une telle notification par ce Groupe d'Actionnaires Apparentés, notifier son veto sur telle décision au conseil d'administration. Il est entendu que si aucun actionnaire représentant un Groupe d'Actionnaires Apparentés n'a notifié son veto au conseil d'administration pendant ce délai, le conseil d'administration peut mettre en oeuvre telle décision par rapport à la Société:

(a) transfert (et décisions y relatives) ou toute charge sur actions/titres dans, et ajout de nouveaux actionnaires/actionnaires commanditaires à la Société et toute opération directe ou indirecte de la Société ou révocation de l'actionnaire commandité dans toute société en commandite dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte.

(b) contracter un endettement financier (excédant trente millions de Livres Sterling (GBP 30.000.000)) par la Société et leurs filiales directes ou indirectes autre que des emprunts auprès des actionnaires de la Société ou membres de leur Groupe d'Actionnaires Apparentés.

(c) l'octroi de prêts à des commanditaires d'une société en commandite, dans laquelle la Société détient une participation indirecte;

(d) la cession ou toute charge d'une propriété ou d'un autre bien appartenant directement ou indirectement à la Société ou à une entreprise filiale directe ou indirecte de cette dernière;

(e) la réalisation, modification (y compris les renoncations et les écarts des termes convenus) ou résiliation (et toute décision relative à une telle réalisation, modification ou résiliation) de tout: (i) accord de vente et d'achat et de tout autre accord concernant les biens appartenant indirectement à la Société (ou ayant vocation à être possédés indirectement par celle-ci); ou (ii) document constitutif d'une filiale directe ou indirecte de la Société et dans les deux cas il faut pouvoir raisonnablement s'attendre à ce que ces opérations aient un effet matériel défavorable important sur un Groupe d'Actionnaires Associés;

(f) toute décision relative à un défaut ou un litige en relation avec tout: (i) accord de vente et d'achat et de tout autre accord concernant les biens appartenant indirectement à la Société (ou ayant vocation à être possédés indirectement); ou (ii) document constitutif d'une filiale directe ou indirecte de la Société. Dans les deux cas il faut pouvoir raisonnablement s'attendre à ce que ces opérations aient un effet matériel défavorable important sur un Groupe d'Actionnaires Associés;

(g) toutes les annonces à effectuer conformément aux documents constitutifs de la société en commandite dans laquelle la Société détient une participation indirecte et / ou son commandité;

(h) toute décision en relation avec le traitement fiscal d'une propriété détenue indirectement par la Société et le traitement fiscal et/ou la résidence fiscale de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société;

(i) changer les principes comptables de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société;

(j) initier ou transiger tout litige (autre que contre un gestionnaire d'actifs ou gestionnaire en relation avec un contrat de gestion d'actifs ou un contrat de gestion conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes) excédant trois cent mille Livres Sterling (GBP 300.000).;

(k) toute recapitalisation ainsi que toute modification des droits liés au capital, des filiales directes ou indirectes de la Société y compris des injections de capitaux propres ou de dette ou réalisant un rachat d'actions ou une annulation ou une réduction de capital;

(l) changement de la date de référence comptable et de toutes autres dates relatives à la comptabilité et au reporting des filiales directes ou indirectes de la Société;

(m) toute liquidation volontaire ou dissolution d'une filiale directe ou indirecte de la Société;

(n) toute modification des statuts d'une filiale directe ou indirecte de la Société;

(o) la nomination ou la révocation des réviseurs d'entreprises agréés des filiales directes ou indirectes de la Société;

(p) approbation des comptes annuels de toute filiale directe ou indirecte de la Société;

(q) approbation d'une augmentation des frais à payer au gestionnaire des actifs ou au gérant désigné par la Société (sauf pour les augmentations égales ou inférieures au taux de marché alors en vigueur);

(r) nomination ou révocation d'un évaluateur, avocat ou prestataire de services de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société dont les frais annuels excèdent deux cent mille livres Sterling (GBP 200.000) et dans le mesure où le conseil d'administration ne réussit pas à trouver un accord sur la nomination d'un expert, chaque Actionnaire Apparenté peut désigner son expert à lui.

(s) la conclusion d'un contrat de longue durée ou onéreux qui ne peut pas être résilié par la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société avec un préavis de moins de 12 mois, ou en application duquel, la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société serait obligée de payer plus de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000), à l'exception: (i) des accords sur la propriété ou la gestion d'actifs conclus en connexion avec des propriétés indirectement détenues (ou destinés à être détenue indirectement) par la Société (ii) d'un contrat de longue durée ou à titre onéreux en vertu duquel toute somme d'argent due par la Société ou par une des filiales directes ou indirectes de la Société peut être récupérée auprès des locataires dans le cadre du service presté en relation avec une propriété que la Société détient indirectement;

(t) toute modification du plan d'affaires de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et, en particulier, entraînant une dépense en capital non incluse dans le plan d'affaires tel qu'approuvé, excédant cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) et causant des dépenses nécessaires, mais non budgétées, lesquelles ne peuvent être supportées par le budget de réserve fixé dans un plan d'affaires en relation avec toute propriété indirectement détenue par la Société et préparé de temps à autre par un gestionnaire d'actifs sous un contrat de gestion d'actifs conclu avec la Société ou avec une de ses filiales directes ou indirectes, qui est limité à un 1 pour cent (1%) des revenus locatifs de toute propriété indirectement détenue par la Société, ou par les réserves de la Société et de ses filiales directes ou indirectes..

21.8 Sauf dispositions contraires des présents statuts, toutes les autres décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une réunion réunissant le quorum. En cas de partage des voix, le président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

21.9 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.11 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

21.12 Tout(s) (les) Actionnaire(s) Apparenté(s), comme convenu de temps à autre entre les Actionnaires et/ou Actionnaires Apparentés peuvent nommer un ou plusieurs observateur(s) qui aura le droit d'assister et d'observer chaque réunion du conseil d'administration de la Société. Ces observateurs reçoivent avec un préavis raisonnable une notification de chaque réunion du conseil d'administration (préavis qui ne doit pas être plus court que celui pour les administrateurs pour la notification d'une réunion du conseil d'administration conformément à l'article 20) et des copies de tous les documents à l'avance de cette réunion. 21.13 Pour les besoins de l'article 21.12, aucun observateur n'a le droit de voter lors d'une réunion du conseil d'administration. La présence des observateurs (ou d'aucun d'eux) ne sera pas nécessaire pour déterminer si le quorum de la réunion du conseil d'administration est atteint ou non. En outre, toute défaillance accidentelle de notifier les observateurs (ou d'aucun d'eux) d'une réunion du conseil d'administration ou de leur fournir les copies des documents ne doit pas invalider des décisions valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration ayant respecté les conditions de quorum.

21.14 Aussi longtemps qu'un ou plusieurs observateurs sont nommés par le conseil d'administration, aucune affaire ni aucune résolution ne peuvent être approuvées par le conseil d'administration si un des observateurs demande, agissant de manière raisonnable, aux administrateurs de la Société de soumettre une des questions énumérées à l'article 21.6 et 21.7 pour revue préalable aux actionnaires représentant chaque Groupe d'Actionnaires Apparentés, et tout actionnaire représentant un Groupe d'Actionnaires Apparentés pourra, pendant une période de quatorze (14) jours à compter de la réception d'une telle notification, déclarer au conseil d'administration son veto sur une telle décision, étant entendu que si aucun actionnaire représentant un Groupe d'Actionnaires Apparentés ne notifiera son veto pendant une telle période, le conseil d'administration peut mettre en oeuvre sa décision.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents, dont la signature de l'administrateur de catégorie B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs présents, dont la signature de l'administrateur de catégorie B.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B ou (ii) par la signature unique ou les signatures

conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. John Osborn de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'allouer le montant de vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinq Livres Sterling et deux pence (GBP 24.285.705,02) actuellement dans le compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14793. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014174820/1064.

(140199812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

F&C REIT ASSET MANAGEMENT LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, with registration number OC338377,

here represented by Mrs. Anna VAN TUIJN, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal on October 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of F&C Reit Asset Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.180, incorporated by a deed of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, of 26 August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2274, page 109113 on 17 September 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several time and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of 30 July 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2831, page 135880 on October 9th, 2014.

The capital is set at one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000), divided into One Hundred Thousand (100,000) share quotas of One Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to modify the fiscal year of the Company in order to change the exercise to the 1st of November until the 31st of October the next year.

In accordance with the foregoing resolution the articles 15 and 16 of incorporation will be amended as follows:

“ **Art. 15.** The Company’s year starts on the 1st of November and ends on the 31st of October of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of October, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Transitory disposition

The current exercise will terminate the 31st of October 2014.

The next exercise will start on the 1st of November 2014 and will end on the 31st of October 2015.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suite la version française:

L’an deux mille quatorze, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

F&C ASSET MANAGEMENT LLP, un limited liability partnership constituée sous les lois d’Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5, Wigmore Street, Londres W1U 1PB, Royaume Uni, enregistré sous le numéro d’enregistrement OC338377,

ici représentée par Madame Anna VAN TUIJN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu’elle est l’associée unique de la société à responsabilité limitée F&C REIT Asset Management S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.180.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par l’acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2274, page 109113 du 17 septembre 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2831, page 135880 le 9 octobre 2014.

Que le capital social de la société s’élève à cent mille Livres Sterling (£ 100.000.-), représenté par Cent Mille (100.000) parts sociales d’une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Résolution unique

L’associée unique décide de modifier l’exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} novembre pour se terminer le 31 octobre de l’année suivante.

Par conséquent, les articles 15 et 16 des statuts auront la teneur suivante:

« **Art. 15.** L’année sociale commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 octobre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l’indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Disposition transitoire

L’exercice social en cours se termine dès lors le 31 octobre 2014.

L’exercice social suivant commencera le 1^{er} novembre 2014 pour se terminer le 31 octobre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Van Tuijn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. LAC/2014/51040. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174543/92.

(140199284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Café Nouvelle Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 127, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 146.197.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre,

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Manuel DOS SANTOS PEREIRA, boulanger, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill;
- 2.- Madame Maria Céleste PIRES RODRIGUES, sans état, épouse de Manuel DOS SANTOS PEREIRA, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont les seuls propriétaire de la totalité des cent (100) parts de la société CAFE NOUVELLE ETOILE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4141 ESCH-SUR-ALZETTE, 127, rue Victor Hugo, constituée suivant acte Francis KESSELER d'Esch-sur-Alzette en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1143 du 10 juin 2009, et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées (RC B146.197).

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés au prorata de leur participation dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOS SANTOS PEREIRA, PIRES RODRIGUES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 48746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175213/44.

(140200732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Prologis UK CCCXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 191.765.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the fourth day of November,
Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 65769,

duly represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, director, residing professionally in Luxembourg, having the power to bind the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCCXIII S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCXIII S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51802. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176406/280.

(140201557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Générale Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 121.822.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "GENERALE IMMOBILIERE S.A.", établie et ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121822, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2456 du 30 décembre 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gaston GRAAS, retraité, demeurant à L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.

Le Président désigne Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur César BERTINELLI, indépendant, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 12, rue Pasteur, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll, et modification afférente de l'article 2 des statuts;

2. Nominations statutaires;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société.”

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués sont venus à échéance et décide, pour autant que de besoin, de les reconduire, de sorte que le mandat d'administrateur de Monsieur César BERTINELLI ainsi que les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués Madame Romaine TURPEL et Monsieur Gaston GRAAS prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte avec émotion et profond regret du décès du commissaire aux comptes Monsieur Roger HEIDERSCHIED.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Luc LEPASCH, comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 mai 1975, demeurant à L-2714 Luxembourg, 1b, rue Fort Wallis, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Cinquième résolution

Suite au déménagement de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Gaston GRAAS, l'Assemblée de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. GRAAS, C. DOSTERT, C. BERTINELLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2014. LAC/2014/50640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174580/83.

(140200216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

ML Whitby Issuer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.869.

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ML Whitby Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.872 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Christel Damaso, paralegal, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de ML Whitby Issuer, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 20.000 (vingt mille) Livres Sterling ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.869, constituée par acte notarié de Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 daté du 13 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem le 9 décembre 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 daté du 12 février 2010 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the Municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.”.

- Version en langue française:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Bertrange par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. DAMASO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2014. Relation: MER/2014/2349. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174774/51.

(140199890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Semtex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2009

Rectificatif du dépôt L00007335 enregistré et déposé le 15/01/2010

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

SEMTEX HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014177994/21.

(140203493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

European Wines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 68.709.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 novembre 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet immédiat.

- M. Richard BREKELMANS a démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat.

- Mme Chantal KEEREMAN a démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat.

- M. Alex SCHMITT a démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat.

- M. Thierry TRIBOULOT, né le 2 avril 1973 à Viliers-Semeuse, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé pour une période d'un an, avec effet immédiat, au poste de gérant de la Société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée pour une période d'un an, avec effet immédiat, au poste de gérante de la Société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

- M. Pierre GRITTI, né le 14 septembre 1952 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle au 33, rue des Bains, CH- 1205 Genève, a été nommé pour une période d'un an, avec effet immédiat, au poste de gérant de la Société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

- Mme Emmanuelle RESDIKIAN née le 5 décembre 1975 à Sainte-Colombe (France), avec adresse professionnelle au 33, rue des Bains, CH- 1205 Genève, a été nommée pour une période d'un an, avec effet immédiat, au poste de gérante de la Société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2014174536/30.

(140199986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.
